



Monsieur le Président
MRAe
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marché n°24
BP 81005
67070 STRASBOURG

Dombasle-sur-Meurthe,
Le 11 mars 2026.

Objet : URBA/PLU/procédure Tonnoy/courrier de saisine MRAe
Affaire suivie par : Frédéric DERUY – 03.83.45.84.43 / f.deruy@cc-seletvermois.fr
Nos réf : 2026-146-FD
Recommandée A.R

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans la modification de droit commun du PLU de TONNOY, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Cette procédure permet d'assurer la mise en compatibilité du PLU avec le SCoT Sud 54 et les autres normes supérieures (futur PLH intercommunal, SRADDET Grand Est...).

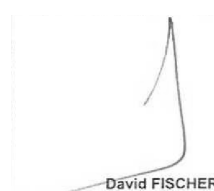
Cette consultation intervient avant l'enquête publique.

Je joins à cette saisine le dossier utile pour examen au cas par cas ad hoc via le Portail de l'évaluation environnementale.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devra nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci. Votre avis sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération distinguée.

Le Président



David FISCHER

David FISCHER
2026.03.11 11:59:14 +0100
Ref:10603798-15990131-1-D
Signature numérique
le Président

